

Lectures du 28 mai - L'urgence climatique

Les alertes se multiplient sur la question du climat. Le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie est une alerte sur la nécessité de sortir rapidement des énergies fossiles.

Il y a urgence car l'agence de météorologie de l'ONU signale que la probabilité d'avoir une température moyenne supérieure à 1.5°C sur une année (par rapport à l'ère préindustriel) est élevé.

Par ailleurs, les tribunaux et les actionnaires se mobilisent pour forcer les compagnies pétrolières à revoir à la hausse leurs ambitions pour l'atteinte de la neutralité carbone.

Selon de nouvelles prévisions du climat, il est davantage probable que la température soit supérieure de 1,5 °C aux valeurs préindustrielles pendant les cinq prochaines années

Il y a 40% de chance que lors d'une des 5 prochaines années, la température moyenne du globe soit 1.5°C au-dessus de la moyenne de la période préindustrielle (1850-1900). C'est une terrible alerte donnée par la World Meteorological Organization. La température sur les 5 prochaines années évoluerait entre 0.9 et 1.8°C par rapport à l'ère préindustriel. Elle serait néanmoins inférieur à 1.5°C en moyenne sur la période.

Pour rappel, l'accord de Paris visait une température en-dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle mais avec l'objectif d'être le plus proche de 1.5. L'horizon de l'accord est 2100. Cela veut dire que les efforts pour satisfaire cet accord doivent aller bien au-delà de ce qui est constaté jusqu'à présent. L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 manque peut être finalement d'ambition.

Pour rappel, selon le rapport sur l'état du climat publié en avril 2021, la température moyenne du globe était 1.2°C au-dessus de la moyenne préindustrielle.

La réunion du G7 du 11 au 13 juin doit discuter de la question du climat en attendant la COP 26 du 1er au 11 novembre prochain à Glasgow.

Si l'on suit le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie, il faut progressivement mais rapidement basculer des énergies fossiles aux énergies renouvelables pour respecter la neutralité carbone en 2050. Mais l'AIE est alarmiste quant à la vitesse à laquelle les transformations doivent se mettre en place.

Defeats for Big Oil mark 'sea change' in climate battle

Chez Exxon, Shell ou encore Chevron, la période est à l'incertitude car les choix faits pour lutter contre le réchauffement climatique sont considérés comme insuffisant soit par les tribunaux, c'est le cas de Shell, soit par les actionnaires ou des groupes de pression comme pour Exxon et Chevron.

Cela remet en cause les choix qui étaient faits sur les investissements souhaités dans le charbon et le pétrole. Elles doivent s'employer à mettre en œuvre la transition énergétique mais pas selon leurs règles mais selon les règles communes pour qu'effectivement le risque climatique soit maîtrisé. C'est un sacré changement.

C'est une première étape de prise en compte collective des changements profonds à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour la neutralité carbone soit respecté. Le changement du rapport de force est majeur et essentiel. Il est en faveur du citoyen pour réduire l'impact des énergies fossiles très rapidement. Ceci est cohérent avec le rapport de l'Agence International de l'Energie.

Mentions Legales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International – Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.